Usine d'épuration d'Achères

Historique :

L'usine d'épuration d'Achères, aussi dénommée **Seine aval**, est mise en service en 1940. La région d'Achères accueille depuis les années 1890 des champs d'épandage permettant le traitement des eaux d'égout. Cependant, la technique de l'épandage s'avère insuffisante pour traiter l'ensemble des eaux usées de la capitale. Ainsi, à partir des années 1920, l'épuration biologique par **boues activées** est mise à l'essai sur le **site expérimental de Colombes**.

Le **plan général d'assainissement de l'agglomération parisienne de 1929** prévoit la mise en place à grande échelle de l'épuration biologique par boues activées avec la construction d'une usine de traitement à Achères.

Les travaux de l'usine d'Achères débutent en 1937, avant une mise en service au printemps 1940. Elle dispose à son ouverture d'une capacité de traitement de 200 000 m^3 d'eau par jour. Il faut néanmoins attendre l'ouverture de **l'émissaire Sèvres-Achères** en 1954, qui relie les égouts du Sud-ouest parisien à l'usine, pour que le site dispose d'une activité continue. Jusque-là, elle ne fonctionne qu'à l'automne et à l'hiver, moments où les champs d'épandage sont les moins demandeurs en eau. Après la mise en service de l'émissaire Sèvres-Achères, les volumes d'eau traités par l'usine dépassent finalement ceux des champs d'épandage à partir de 1958.

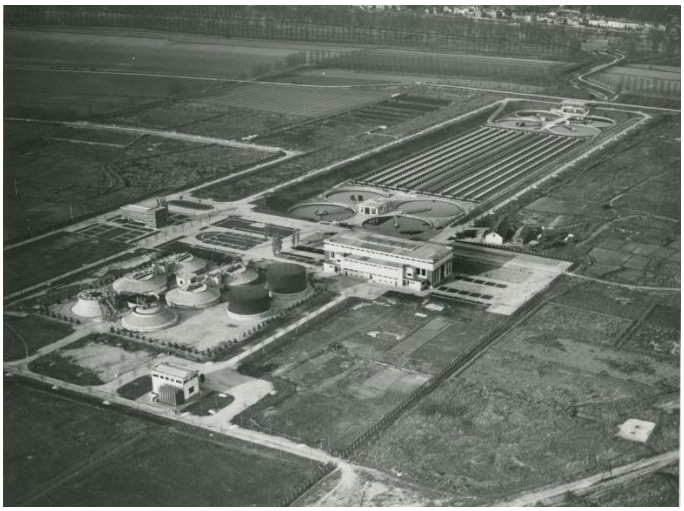

Photographie aérienne de l'usine Achères I

Les capacités de traitement du site sont augmentées dans la seconde moitié du XXe siècle avec la construction de trois nouvelles tranches : **Achères II en 1966** (300 000 m3/j), **Achères III en 1972** (900 000 m3/j) et **Achères IV en 1978** (600 000 m3/j). L'usine emploie alors 250 personnes au début des années 1970. Le projet d'une cinquième tranche est abandonné

dans les années 1980, les services d'assainissement plébiscitant une déconcentration des activités épuratoires d'Achères avec la création de nouveaux sites en région parisienne.

Achères connaît une rénovation importante à partir de 2007, avec l'ajout d'une **unité de traitement des pollutions azotées**, pour répondre aux normes environnementales fixées par la **Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)** émise par l'Union européenne en 1991. Aujourd'hui, l'usine s'étend sur près de 600 hectares sur les communes d'Achères, Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye. Avec une capacité de traitement de 1 500 000 m^3 d'eau par jour, elle épure les deux tiers des eaux usées de Paris et ses banlieues.

Photographie aérienne de l'usine d'Achères en 1992

Repères chronologiques :

- **1929 :** Plan général de l'agglomération parisienne qui approuve la construction de l'usine épuratoire d'Achères
- **1936 :** Lancement d'un concours pour la réalisation d'Achères I
- **1937 :** Début des travaux d'Achères I
- **1940 :** Mise en service d'Achères I
- **1954 :** Ouverture de l'émissaire Sèvres-Achères permettant la pleine activité du site d'épuration
- **1958 :** Les volumes d'eau traités par Achères dépassent ceux de l'épandage agricole
- **1966 :** Mise en service d'Achères II
- **1970 :** Première rénovation des installations d'Achères I
- **1972 :** Mise en service d'Achères III
- **1978 :** Mise en service d'Achères IV

- **1989 :** Modernisation des équipements de prétraitement
- **2007 :** Rénovation du site d'Achères avec l'ajout de traitement des pollutions azotées.

Fonds associés :

- **6FH -** Service de l'Assainissement de la Seine, bilan annuel d'activité, description des usines, des travaux exécutés, des études et des projets
- **15J -** Plans historiques. Achères, Bassin du Talon de Botte, Chemin des Bœufs, Domaine de Maubuisson, Domaine Picquenard, Ferme de Fromainville, Ferme de la Ballastière, Ferme de la Garenne, Ferme des Noyers, Ferme du Barrage, Ferme Haute Borne, Fonceaux, Irrigations, Liesse, Mery, Pierrelaye.